Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Recu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le





Délibération N°2018-028

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

ID: 083-218300036-20180410-CM2018_028-DE

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril, à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents: Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Fabien MICHEL.

Excusés: Roger MALAMAIRE représenté par Alain POILPRÉ

Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI Nathalie FORESTIER représentée par Hugues MARTIN

Absentes: Laurence COLLADO et Maylis COSTAMAGNO

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres présents : 10 Nombre de Suffrages exprimés : 13 Nombre de membres en exercice : 15 Pour: 13 Abstention: 0 Contre: 0

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ET EXTENSION DE L'ASSAINISSEMENT SUR LA RD2149 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

Le Maire rappelle que par délibération n° 2018-001 du 13 Février 2018, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux aériens et d'extension des réseaux d'assainissement sur la route départementale RD2149 entre le carrefour Nord du village et le cimetière pour un montant estimatif de 215 000,00€ HT soit 258 000,00€ TTC et a sollicité une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018.

Le Maire rappelle que par délibération n° 2018-002 du 13 Février 2018, le Conseil Municipal a décidé de confier la maîtrise d'œuvre au bureau d'études ENVEO pour un montant de 12 460.00€ HT soit 14 952.00€ TTC.

Le Maire précise que la Société Publique Locale "Ingénierie départementale 83" réalise une mission d'assistance dans le cadre de cette opération pour un montant de 2 730.00€ HT soit 3 276.00€ TTC.

Le Maire précise que la Commune n'a pas les moyens de financer seule cette opération.

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Départemental du Var d'un montant de 86 000,00 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE au Conseil Départemental du Var une subvention de 86 000,00€ pour l'enfouissement des réseaux aériens et l'extension des réseaux d'assainissement sur la RD2149,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour le choix des entreprises, AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire, PRECISE que les crédits sont inscrits au B.P. 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme, Le Maire: Hur ues MARTIN

Délibération du Conseil Munitipal d'Ampus N° 2018-028